

LES MEMBRES DE LA COMMISSION BÉNÉVOLE ADAPP

Question n° 829—**M. Mazankowski:**

1. Quels sont les membres de la Commission bénévole ADAPP d'Edmonton (Alberta) qui ont reçu une subvention de \$34,015 aux termes du Programme de subventions aux services nouveaux de la Direction de l'usage non médical des drogues?

2. Comment ces membres ont-ils été choisis, quels postes occupent-ils et quelle est leur adresse actuelle?

3. Sur quoi a-t-on basé la décision d'établir la Commission à Lamont (Alberta)?

4. Qui a proposé l'institution de ce Programme?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Président: D^r Jos. Couture, Directeur administratif, Indian Education Centre, 117-10 Kingsway Avenue, Edmonton. 1^{er} vice-président: M. Ernie Stokes, Agent des programmes, Adult Probation, 105-26 Jasper Avenue, Edmonton. 2^e vice-président: poste vacant. Trésorier: M. Allan Welsh, propriétaire de la société de comptables agréés Allan Welsh & Co., 309 North Gate Building, 8th street at Jasper Avenue, Edmonton. Membres: M. Peter Stein, Directeur adjoint de l'Alberta Alcoholism and Drug Abuse Commission, Edmonton. M. Pierre Mousseau, avocat, 820 Centennial Building, 10015-103rd Avenue, Edmonton. M. Gerald Anderson, cultivateur, R.R. 1, Lamont (Alberta). M. William Marianicz, professeur au secondaire, B.P. 354, Lamont (Alberta).

2. Les membres du Conseil d'administration, à l'exception des deux derniers, furent invités à se joindre à la Commission par le directeur de l'ADAPP, M. Douglas Dunn; l'organisme fut constitué en société le 11 octobre 1972. MM. Anderson et Marianicz se sont joints à la Commission en janvier 1973 en raison du vif intérêt que la localité de Lamont a montré envers le projet.

3. La décision fut prise exclusivement par l'ADAPP, qui s'est fondée sur le fait qu'on pouvait y trouver une ferme convenable pour ce projet.

4. Le programme de l'ADAPP est né d'une proposition soumise par M. Douglas Dunn à la Direction de l'usage non médical des drogues. Le personnel régional de l'Ouest de l'usage non médical des drogues et le comité de consultation et d'appréciation de l'Alberta (Alberta Advisory and Assessment Committee) a examiné et apprécié la demande. Le Comité a recommandé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de subventionner ce projet, en se basant sur la nécessité manifeste de mettre sur pied des services de réadaptation pour les drogués, en Alberta, et sur le caractère innovateur de la méthode proposée pour traiter une partie précise de la population de drogués.

LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES DANS CHAQUE PROVINCE

Question n° 860—**M. Korchinski:**

1. Combien de fonctionnaires y a-t-il dans chaque province?

2. Combien de fonctionnaires y a-t-il dans la région de Hull-Ottawa?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada indique que: 1. La répartition au 30 septembre 1972, des fonctionnaires fédéraux par province était la suivante:

Questions au Feuilleton

Nombre de fonctionnaires

| Province | Ministères ¹ | Corporations ² de département | Total |
|---------------------------|-------------------------|--|---------|
| Terre-Neuve | 5,320 | 198 | 5,518 |
| Île-du-Prince-Édouard | 1,423 | 12 | 1,435 |
| Nouvelle-Écosse | 15,909 | 781 | 16,690 |
| Nouveau-Brunswick | 8,174 | 525 | 8,699 |
| Québec | 43,537 | 2,811 | 46,348 |
| Ontario | 115,549 | 8,375 | 123,924 |
| Manitoba | 11,636 | 1,128 | 12,764 |
| Saskatchewan | 9,058 | 284 | 9,342 |
| Alberta | 16,837 | 283 | 17,120 |
| Colombie-Britannique | 27,016 | 1,440 | 28,456 |
| Yukon | 951 | — | 951 |
| Territoires du Nord-Ouest | 2,058 | — | 2,058 |
| | 257,468 | 15,837 | 273,305 |

2. Les chiffres des petites régions sont uniquement calculés sur une base annuelle. Les dernières données disponibles sur le nombre de fonctionnaires dans la région Ottawa-Hull au 30 septembre 1971 s'établissent ainsi: Ministères¹, 61,377; Corporations de département², 4,551; Total 65,928.

1) Ministères énumérés à l'annexe A de la loi sur l'administration financière et sections reconnues comme ministères dans cette loi.

2) Selon l'annexe B de la loi sur l'administration financière.

MANITOBA—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES EN 1971-1972

Question n° 872—**M. Orlikow:**

1. Quel était l'effectif du personnel de libération conditionnelle (postes) au Manitoba en 1971-1972?

2. Combien chaque poste a-t-il coûté en moyenne?

3. A combien s'élevait le budget annuel total des deux bureaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles (y compris le personnel) au Manitoba en 1971-1972?

4. Combien de cas le personnel de libération conditionnelle a-t-il eu à surveiller au Manitoba en 1971-1972?

5. Combien de cas étaient sous la surveillance de la Société John Howard du Manitoba en 1971-1972?

6. Quelle a été la subvention accordée à la Société John Howard du Manitoba pour 1971-1972?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Treize

2. \$10,669.

3. Les budgets du Service national des libérations conditionnelles sont établis pour l'ensemble du Canada et, par conséquent, il est impossible de connaître le montant du budget d'une province donnée.

4. 4,709.

5. 1,054.

6. \$34,430.